



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des Territoires**

## **DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE**

### **BASSIN DE LA MAINE**

#### **AVIS AUX USAGERS**

#### **Rivière : LA MAINE**

#### **Référence : Avis\_DDT49-2025- 183 -Maine**

Les usagers de la voie d'eau sont informés qu'une remontée de 15 bateaux traditionnels sur le domaine public fluvial sera organisée avec une escale sur la Maine, sur la cale de la Savate à Angers :

#### **Dates et horaires : 6 et 7 septembre 2025**

La navigation ne sera pas interrompue au droit de la cale de la Savate à Angers. Elle s'effectuera sous le contrôle et la responsabilité des organisateurs qui assureront la sécurité et la régulation.

Les usagers de la voie d'eau devront réduire leur vitesse sur toute la zone concernée et faire preuve d'une vigilance particulière.

Le stationnement des bateaux de toutes sortes et l'implantation de perches en rivière seront interdits sur le plan d'eau considéré et pendant la durée de la manifestation.

À Angers, le 5 septembre 2025  
Pour le Préfet et par délégation  
la cheffe de l'unité Loire et navigation,

Sophie MAQUIN